

Compensation pour la production des semences de base en Wallonie

Les coûts de culture normaux avec les semences, les engrais, la protection des cultures, les salaires et le travail contractuel (énergie) doivent être compensés par le prix du marché

On peut faire intervenir les éléments de coût et donner une pondération dans le coût total, mais il peut être opportun de ne faire intervenir que les éléments qui influencent l'augmentation

Le prix des semences doit certainement avoir une pondération importante, le rendement éventuellement inférieur pour la multiplication de la semence de base et en outre les coûts d'enregistrement par parcelle et l'inspection sur le terrain

Coûts supplémentaires pour le nettoyage du moissonneuse batteuse et la séparation par variété à la récolte et les coûts de stockage en attendant la collecte

Les surcoûts de nettoyage en période de croissance

Je fais d'abord une tentative par ha pour le blé d'hiver, puis je convertis par kg

Semences $170 \text{ kg} \times 245/\text{T} = 41,65$

Enregistrement officiel par parcelle: $19 : 4 = 5$

Inspection sur le terrain : $21 : 4 = 5$

Purification : 20

Rendement inférieur en semence de base : $400 \text{ kg/ha} \times 250/\text{T} = 100$

Nettoyage moissonneuse batteuse : 20

Stockage séparé : 10

Compensation pour le propagateur 36

Total : 237,65 €/ha

Compensation ou prime pour la production des semences de base : $237,65 \text{ €} : 9,5 \text{ T/ha} = 25,00 \text{ €/T}$

Sincères salutations,

Hugo Adriansens

Agrisemza